

ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES PARLEMENTS FRANCOPHONES

Compte rendu de l'assemblée générale des 20 et 21 avril 2006

Présents :

M. Etienne ECHOUDINA, Fonctionnaire parlementaire, Assemblée nationale (Bénin)
M. Prosper VOKOUMA, Secrétaire général, Assemblée nationale (Burkina Faso)
M. Samson ENEME ENAME, Secrétaire général, Assemblée nationale (Cameroun)
Mme Audrey O'BRIEN, Greffière, Chambre des Communes (Canada)
M. Paul BELISLE, Greffier du Sénat et Greffier des Parlements, Sénat (Canada)
M. André GAGNON, Greffier adjoint, Chambre des Communes (Canada)
M. Christian DAUBIE, Greffier, Parlement (Communauté française de Belgique)
Mme Guillaumette KIAKOUAMA, Secrétaire générale, Assemblée nationale (Congo)
M. Bienvenu EWOKO, Secrétaire général, Sénat (Congo)
M. Yves MICHEL, Secrétaire général de l'Assemblée nationale et de la Présidence, Assemblée nationale (France)
M. Xavier ROQUES, Secrétaire général de la Questure, Assemblée nationale (France)
M. Michel COUDERC, Secrétaire général de la Questure honoraire, Assemblée nationale (France)
Mme Hélène PONCEAU, Secrétaire générale de la Questure, Sénat (France)
M. Raymond OKINDA, Secrétaire général, Assemblée nationale (Gabon)
M. Félix OWANSANGO DEACKEN, Secrétaire général, Sénat (Gabon)
M. Mohamed Salifou TOURE, Secrétaire général, Assemblée nationale (Guinée)
M. Géza RAFFAY, Directeur des Relations internationales, Assemblée nationale (Hongrie)
M. Jean-Claude MONTAVON, Vice Chancelier d'Etat, Parlement (Canton du Jura)
M. Claude FRIESEISEN, Secrétaire général, Chambre des Députés (Luxembourg)
M. Carlo LINDEN, Directeur du service informatique et de la gestion des connaissances, Chambre des Députés (Luxembourg)
M. Jean-Louis RAZAFITSALAMA, Secrétaire général, Sénat (Madagascar)
M. Mamadou SANTARA, Secrétaire général, Assemblée nationale (Mali)
M. Abdeljalil ZERHOUNI, Secrétaire général, Chambre des Représentants (Maroc)
Mme Aïchatou DAN NANA, Directrice des Relations interparlementaires et du Protocole, Assemblée nationale (Niger)
M. Todd DECKER, Greffier des Journaux, Assemblée législative (Ontario)
M. François COTE, Secrétaire général, Assemblée nationale (Québec)
M. Michel BONSAINT, Directeur général des Affaires parlementaires, Assemblée nationale (Québec)
M. Jacques JOBIN, Secrétaire général adjoint aux Affaires administratives, Assemblée nationale (Québec)
M. Gilles PAGEAU, Responsable du service de la Coopération interparlementaire, Assemblée nationale (Québec)

M. Mihai UNGHIANU, Secrétaire général, Chambre des Députés (Roumanie)
Mme Luminita IORDACHESCU, Directrice des Relations internationales, Chambre des Députés (Roumanie)
M. George PETRICU, Directeur du Secrétariat général, Sénat (Roumanie)
Mme Adriana BADEA, Secrétaire administrative de la section de l'APF, Sénat (Roumanie)
Mme Marie-Joséphine DIALLO, Secrétaire générale, Assemblée nationale (Sénégal)
M. Mahamat SAINIBI, Secrétaire général, Assemblée nationale (Tchad)
M. Manondoh Kokou KAMA, Secrétaire général, Assemblée nationale (Togo)
Mme Fernande MELLY-FUX, Secrétaire générale, Grand Conseil (Canton du Valais)

La réunion de l'assemblée générale est ouverte le jeudi 20 avril à 10 h 30

Point n° 1 de l'Ordre du jour : Fonctionnement et activités de l'association

M. Daubie présente son rapport d'activités.

M. Côté s'étonne que l'offre de services en matière de séminaires n'ait pas rencontré d'écho favorable, dans la mesure notamment où l'APF a cessé ses programmes de formation des fonctionnaires parlementaires. Il conviendrait de réfléchir aux moyens de mieux promouvoir ces actions.

M. Santara suggère de proposer aux parlements qui accueillent les séminaires de l'APF, d'abriter concomitamment les séminaires destinés aux fonctionnaires organisés par l'association.

M. Couderc rappelle que ce cas de figure s'était présenté en 2003 au Gabon, où deux séminaires distincts s'étaient déroulés, l'un organisé par l'APF pour les parlementaires, l'autre par l'ASGPF pour les fonctionnaires, mais sur un sujet unique, à savoir la Loi de finances.

Les secrétaires généraux devraient se consulter au niveau régional, ils sont les mieux à même d'évaluer les besoins en formation des personnels de leurs parlements.

M. Roques souligne l'intérêt d'avoir des séminaires régionaux, éventuellement avec d'autres partenaires tels que le PNUD ou l'Union européenne

M. Zerhouni propose qu'après une concertation aux différents niveaux régionaux, qui permettrait de déterminer les besoins, un plan de formation soit élaboré sur une base annuelle. Il serait également possible de rechercher un bailleur de fonds en cas de besoin.

Mme Ponceau souligne la nécessité de trouver une harmonisation avec les actions entreprises sur un plan bilatéral. Elle cite l'exemple du séminaire organisé récemment par le Sénat français au Burundi.

M. Daubie évoque la contrainte financière qui pourrait amener à rechercher des soutiens, par exemple auprès de l'Union européenne.

Mme Diallo craint que la concomitance entre les séminaires destinés aux parlementaires et aux fonctionnaires n'aboutisse à privilégier les premiers.

M. Belisle se réfère au succès du séminaire du Commonwealth organisé l'an dernier à Zanzibar, financé par la Banque mondiale, et destiné à la fois aux parlementaires et aux fonctionnaires. La Banque mondiale, qui possède une structure dévolue à la gouvernance parlementaire, serait prête à travailler en liaison avec la Francophonie.

M. Couderc estime qu'il est important pour l'association de se démarquer des autres structures en faisant valoir sa spécificité, en particulier le fait que les membres qui la composent disposent d'une expérience globale sur le fonctionnement des parlements.

M. Daubie lance un appel aux collègues de la région Afrique, et notamment au vice président Mamadou Santara, pour faire des propositions en la matière, sachant que l'association apporte son expertise, des sources de financement externes devant être trouvées pour l'organisation matérielle.

M. Côté suggère de faire appel en premier lieu à l'OIF, puis éventuellement d'élargir ensuite la recherche de bailleurs de fonds auprès d'autres organismes tels le PNUD, la Banque mondiale ou l'Union européenne.

M. Belisle se propose d'approcher la Banque mondiale lorsqu'une demande précise aura été formulée.

M. Côté estime qu'il pourrait être utile de rédiger une ébauche de contrat qui permettrait à l'assemblée hôte d'évaluer les besoins matériels (coût financier, locaux, etc.).

Mme Ponceau estime que la demande de soutien financier devrait provenir du Parlement hôte, avec l'appui de l'ASGPF.

Point n° 4 de l'Ordre du jour : Site Internet et réseau d'échanges

M. Côté observe que le site Internet, qui n'est pas mis à jour régulièrement, ainsi que le réseau d'échanges, ne sont que très peu utilisés par les membres de l'association.

Il cite l'exemple du réseau d'échanges des greffiers canadiens, ouvert également aux secrétaires généraux anglais et australien, qui constitue un outil très intéressant d'échange d'expériences et de recueil des conseils des collègues sur des points particuliers.

Considérant que le succès de ces outils de communication nécessitent qu'un responsable soit désigné pour en assurer l'animation et la mise à jour, il propose de mettre l'un de ses collaborateurs à la disposition de l'association à cet effet.

M. Daubie exprime sa reconnaissance à M. Côté pour cette proposition et suggère de sensibiliser à nouveau l'ensemble des membres de l'association à l'intérêt d'alimenter ces instruments de communication.

M. Zerhouni suggère que M. Côté adresse à tous les membres un courrier rappelant les coordonnées du site et du réseau d'échanges, leur mode de fonctionnement et les procédures pour les alimenter.

M. Roques et Santara encouragent la démarche de M. Côté visant à dynamiser ces outils.

M. Roques suggère également que soient mis en ligne régulièrement les éléments marquants de la vie de l'association, afin de créer un réflexe de consultation.

M. Côté souhaiterait que le site et le réseau puissent faire vivre l'association entre les différentes réunions. Pourrait être mise en ligne toute information susceptible d'intéresser les collègues : nominations au sein du Parlement, actualité législative, institutionnelle, dossiers sur des sujets divers ...

Mme Ponceau évoque une tentative non aboutie de l'ASGP de faire alimenter un journal électronique par ses membres. Une manière de procéder serait peut-être d'interroger régulièrement l'ensemble des secrétaires généraux sur les événements qui seraient susceptibles d'être communiqués à tous.

M. Côté souligne que les outils sont opérationnels, le problème étant qu'ils sont sous-utilisés. Afin de palier le manque de promotion et de coordination, il propose d'en confier la responsabilité à M. Gilles Pageau.

Cette proposition est approuvée par l'assemblée générale.

Point n° 8 : Communication de M. Frieseisen sur les nouveaux portails informatiques dont disposent les députés luxembourgeois

MM. Frieseisen et Linden présentent les possibilités offertes par le portail informatique.

A la question posée par **M. Daubie**, s'interrogeant sur l'évolutivité du dispositif, **M. Frieseisen** précise qu'il est le fruit d'une réflexion menée par des groupes de travail qui ont recueilli les demandes des parlementaires. Une évaluation périodique, tous les cinq ans, est prévue pour apporter des améliorations suggérées par les utilisateurs.

M. Roques se dit admiratif de ce dispositif, mais il s'interroge sur le risque que certains parlementaires non utilisateurs puissent se sentir quelque peu marginalisés.

M. Frieseisen indique que certains parlementaires ont pu effectivement s'avérer réticents au début, mais se voyant distancés ils ont finalement accepté de s'y mettre. Par ailleurs des formations périodiques leur sont proposées.

M. Côté se dit également très intéressé par plusieurs éléments novateurs. Au Québec également les convocations se font sous forme électronique. Les députés ont demandé que soit développé un portail par commission, avec accès à une bibliothèque virtuelle. Ils travaillent maintenant avec un ordinateur portable sur lequel ils peuvent suivre le cheminement d'un projet de loi. Depuis les dernières élections, la nouvelle génération de parlementaires souhaite disposer des informations en ligne et non plus sur papier. Une centaine d'entre eux (sur 125) n'utilisent que l'outil informatique.

M. Frieseisen précise aussi que l'obligation d'assiduité aux travaux des commissions (sous peine de retenues de salaires) constitue également une incitation pour les députés à consulter régulièrement le portail.

M. Zerhouni juge ce dispositif encore très prématuré pour le Maroc, les députés n'y pratiquant que peu l'informatique. Il demande si les transmissions d'informations par voie électronique sont considérées comme officielles.

M. Frieseisen répond par l'affirmative, et précise que cela n'a jamais été contesté par un député.

M. Jobin estime qu'il convient toutefois de respecter le souhait de ceux qui préfèrent encore travailler sur un support papier.

M. Frieseisen indique que le support papier est maintenu en complément, et aussi pour les archives.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Examen des rapports sur la communication des assemblées (aspects institutionnels et fonctionnels présentés par MM. Daubie, Côté et Zerhouni ; les chaînes de télévision parlementaires présentées par MM. Côté, Roques et Frieseisen)

MM. Daubie, Roques, Zerhouni, Frieseisen et Côté donnent lecture de leurs rapports.

M. Roques conclut la présentation des rapports en conseillant plutôt, en matière de chaîne parlementaire, le modèle luxembourgeois qui lui paraît plus simple et plus économique.

M. Santara estime que la communication constitue un paravent contre l'antiparlementarisme. Le parlement du Mali hésite quant à lui pour des raisons de coût.

Il observe que M. Roques semble très critique vis-à-vis du système en vigueur à l'Assemblée nationale française, et lui demande si la publication du Compte rendu analytique sur Internet se substitue à l'adoption du Procès verbal des débats en séance plénière.

M. Roques indique que le compte rendu diffusé en ligne n'est que provisoire.

M. Gagnon observe qu'au Canada le sujet de la communication fait l'objet de discussions, le Parlement ayant choisi de mettre en perspective le parlementarisme plutôt que le seul travail parlementaire.

La séance, suspendue le 20 avril à 18 h 05, est reprise le 21 avril à 10 h 10 en présence de M. Jean-Yves Pauti, Secrétaire général administratif de l'APF

Point n° 3 de l'Ordre du jour : Relations avec l'APF

M. Daubie évoque trois points qui méritent une réflexion dans les relations de l'association avec l'APF : la collaboration que l'ASGPF se propose d'apporter dans la réalisation du recueil sur les pratiques parlementaires dans l'espace francophone en cours d'élaboration par l'APF, le projet formulé par l'association d'organiser sur une base annuelle des séminaires de formation destinés aux fonctionnaires des parlements, et la contribution qui serait susceptible d'être apportée ponctuellement à la revue de l'APF.

M. Pauti indique que plusieurs décisions prises par le bureau de l'APF réuni à Nouméa en février 2006 sont susceptibles d'intéresser l'ASGPF :

- Deux nouveaux bénéficiaires du programme NORIA ont été désignés : le Bénin et Madagascar.
- Les problèmes rencontrés dans le cadre de la communication sont en passe d'être réglés. Une nouvelle chargée de communication a été engagée. Les activités filmées seront prochainement mises en ligne sur le site Internet. Les sections peuvent désormais alimenter directement le site (rubrique « actualités des parlements »), mais cette faculté est encore peu utilisée. Les secrétaires généraux pourraient à cet égard sensibiliser les responsables de leur section de l'APF. Des liens entre les deux sites (APF et ASGPF) pourraient également être envisagés. Par ailleurs, une nouvelle revue de l'APF, dont l'aspect et le contenu seront modernisés, sera lancée.
- Le budget contraint de l'APF ne permet plus d'envisager des actions de coopération au profit des fonctionnaires. C'est pourquoi les projets proposés par l'association devraient obtenir le soutien des responsables politiques de l'APF.
- Concernant le recueil des pratiques parlementaires, seules 22 réponses au premier questionnaire ont été reçues à ce jour (sur une soixantaine de sections). Les contributions des sections seront mises en ligne. L'APF tient à la paternité de ce projet, mais la collaboration de l'association est indispensable. Sur ce sujet, une rencontre avec Mme Michèle André, Présidente de la Commission des Affaires parlementaires, serait souhaitable.

M. Côté juge intéressant de mettre les contributions des sections en ligne, mais il demande si un travail de synthèse est prévu, et dans quel délai, afin d'éviter une simple énumération de réponses. Par ailleurs l'évolution rapide des procédures parlementaires risque de rendre ce travail caduc à brève échéance.

M. Zerhouni estime nécessaire de mandater le bureau de l'association pour s'assurer du soutien de M. Jacques Legendre au projet d'organisation de séminaires, car il s'agit d'une initiative très importante pour l'ASGPF.

Mme Ponceau souligne l'importance de la contribution que les secrétaires généraux, par leur expérience, peuvent apporter à l'élaboration du recueil. Ils peuvent notamment participer utilement au travail de synthèse. Par ailleurs, afin de faciliter la mise à jour, il pourrait être judicieux de scinder la publication en plusieurs thèmes homogènes.

M. Pauti répond sur le recueil des pratiques parlementaires, dont le caractère évolutif est très important, qu'il préfère la mise à jour permanente d'un site dédié. Concernant la synthèse, qui constitue l'intérêt essentiel de ce type d'ouvrage, des fonctionnaires du secrétariat général de l'APF en seront chargés, mais ils seront naturellement amenés à se tourner vers les membres de l'ASGPF.

Pour ce qui est de la coopération administrative, il revient aux secrétaires généraux de convaincre les Présidents d'assemblées de la nécessité d'y consacrer des crédits suffisants.

M. Daubie souhaite qu'une rencontre avec Mme André soit organisée à Rabat pour associer l'ASGPF au processus déjà en marche. Il propose également d'avoir un nouveau contact avec M. Legendre afin de trouver avec lui une formule permettant de prévoir un séminaire rapidement.

Point n° 2 de l'Ordre du jour : Point d'actualité sur la Francophonie

M. Daubie accueille Mme Christine Desouches, déléguée à la démocratie et aux Droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Mme Desouches observe que l'emprise de la Délégation à la démocratie et aux Droits de l'Homme ne cesse de s'étendre, parallèlement à une évolution très importante de la Francophonie internationale, consacrée par la nouvelle Charte adoptée à Tananarive le 23 novembre 2005. Celle-ci procède à une simplification de la structure, en conférant une unité de direction à l'OIF et à l'AIF, sous l'autorité du Secrétaire général.

Le Secrétaire général se voit ainsi attribuer un rôle d'impulsion, et de coordination des autres opérateurs (AIMF, AUF, Université Senghor d'Alexandrie). Par ailleurs, dans tous les domaines, les aspects politiques et de coopération sont désormais intimement liés.

L'OIF s'est vue assigner quatre missions : 1/ Culture et langues ; 2/ Paix, démocratie et Droits de l'Homme ; 3/ Education ; 4/ Développement économique et social. Le Secrétaire général s'appuie sur un administrateur qui a la responsabilité directe sur trois de ces missions (les 1, 3 et 4).

La deuxième mission est du ressort de la Délégation à la démocratie et aux Droits de l'Homme. Elle consiste en un rôle d'observation et d'évaluation permanente de l'Etat, de la démocratie et des libertés. L'accent est particulièrement mis sur la prévention, la gestion et le règlement des crises et des conflits.

La Délégation prépare actuellement une importante conférence ministérielle au Manitoba sur la sécurité humaine et la prévention des conflits. Le champ de cette conférence sera large, le concept de sécurité humaine recouvrant des sujets aussi variés que les enfants soldats, les mines anti-personnelles, la Déclaration de Kimberley, etc. Elle devrait permettre d'ouvrir le champ de la coopération entre les Etats francophones.

La Déclaration de Bamako constitue naturellement un texte de référence pour le travail de la Délégation. Le suivi de la Déclaration comprend en effet deux volets :

- L'observation et l'évaluation permanente, fonction essentielle mise en œuvre depuis 5 ans. L'objectif est non répressif, il s'agit de disposer d'un état des lieux en temps réel pour pouvoir décider des initiatives préventives et des actions ciblées de coopération.

- En cas de violation grave des engagements de Bamako, le Secrétariat général de l'OIF peut mettre en œuvre divers types de mesures, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

C'est pourquoi la Délégation axe son activité sur l'amont des crises, en privilégiant le dialogue et la prévention.

La fonction d'évaluation est au cœur de l'activité de la Délégation, en relation avec l'APF et également avec les institutions judiciaires et toutes celles impliquées dans le respect de l'Etat de droit. La Délégation encourage la mise en réseaux de ces institutions. Il est par ailleurs important de sensibiliser l'ensemble des institutions concernées afin qu'elles s'approprient la démarche d'évaluation.

Quant aux missions d'observations électorales, elles posent de nombreux problèmes.

En matière de contribution au règlement des crises et des conflits, la Francophonie travaille en collaboration avec l'ONU, l'Union africaine et toutes les organisations régionales impliquées. En la matière, les actions les plus originales menées par la Délégation consistent en la création de bureaux régionaux, qui assurent le suivi des accords signés entre les protagonistes jusqu'au retour à un processus électoral normal. Ce type d'action est le plus apprécié de la Francophonie. Il a été mené pour le Togo, la République centrafricaine, Haïti, les Comores et la République démocratique du Congo.

Dans toutes ces actions d'accompagnement, l'initiative est politique mais elle s'accompagne de la mise à disposition d'une expertise dans l'appui aux institutions ou la réforme des textes fondamentaux.

En ce qui concerne les ressources de la Délégation, elles sont limitées et en baisse de 3 % en 2006. Les effectifs sont également insuffisants malgré un renforcement récent.

M. Santara souhaite recueillir le sentiment de Mme Desouches sur le bilan de la Déclaration de Bamako : cinq ans après, y a-t-il des raisons d'espérer ou faut-il rectifier l'objectif ?

Mme Desouches estime qu'il y a des éléments positifs, en dépit de nombreux échecs, notamment en ce qui concerne les élections. Beaucoup d'institutions prennent leur rôle à cœur, par exemple les cours constitutionnelles. Il est très important aussi que tous les pays de la Francophonie aient repris les engagements de la Déclaration, y compris ceux qui n'étaient pas présents à Bamako en 2000.

M. Roques évoque le courrier adressé au Secrétaire général Abdou Diouf sur le projet d'organisation de séminaires par l'association.

Mme Desouches indique que M. Diouf est favorable aux actions menées dans le cadre parlementaire. Elle prend note du courrier annoncé et de la volonté de l'association de s'insérer dans des synergies avec l'APF et l'OIF.

Point n° 6 de l'Ordre du jour : Examen du rapport de M. André Gagnon sur les gouvernements minoritaires

M. Gagnon présente sa communication sur l'expérience canadienne des gouvernements minoritaires.

M. Daubie observe que la Belgique n'a connu qu'un gouvernement minoritaire de quelques mois, il y a une trentaine d'années.

M. Roques indique que, à la terminologie près, le droit français connaît exactement la même procédure (déclaration de politique générale, motion de censure, engagement de la responsabilité du gouvernement). La Vème République a également initié la procédure de l'article 49.3 : le texte n'est pas discuté, il est adopté si une motion de censure n'est pas déposée, ou si elle l'est, n'est pas adoptée.

M. Bonsaint évoque le cas de la loi de finances. Le Président étant le garant des droits de la minorité, quelle sera son attitude si l'adoption du budget de l'Etat est en jeu, puisqu'il ne peut pas voter systématiquement en faveur du gouvernement ?

M. Gagnon indique qu'une décision d'une telle importance ne peut reposer sur la seule présidence. Le gouvernement doit s'interroger sur sa solidité lorsqu'il ne survit que grâce à la voix prépondérante du Président.

M. Santara, qui juge difficile de gouverner pour un gouvernement minoritaire, pose la question du respect de la discipline de parti au Canada.

M. Gagnon précise que celle-ci est très importante à la Chambre des Communes. Un député qui voterait contre les consignes de son parti s'exposerait à perdre ses responsabilités, voire à être exclu du parti.

En réponse à une question de **M. Vokouma**, il indique que le Président ne vote qu'en cas d'égalité des voix, ce qui ne s'est produit que 8 fois en 139 ans. Il est de tradition que le Président ne participe plus aux réunions du caucus de son parti.

En réponse à une question de **M. Daubie**, il souligne qu'il n'y a pas de tradition de gouvernements de coalition au Canada.

Point n° 7 : Examen du rapport de M. Roques sur l'initiative financière des députés

M. Roques présente son rapport.

M. Bonsaint observe que le principe est à peu près similaire au Québec, seul un ministre pouvant y engager une charge nouvelle ou réduire une dépense. Il y a quelques années, le Président de l'Assemblée nationale a refusé de mettre en examen un projet de loi émanant d'un parlementaire et visant à limiter la capacité de dépenses du gouvernement.

Répondant à une question de **M. Santara**, **M. Roques** précise qu'il n'y a pratiquement pas de contestations sur les décisions du Président en matière de recevabilité sur la base de l'article 40, le Président agissant en la matière indépendamment de son engagement politique.

M. Daubie indique qu'en Belgique ces questions sont traitées dans les Règlements des Assemblées.

Point n° 10 de l'Ordre du jour : Election des membres du Bureau

Après une courte suspension de séance à sa demande, **M. Belisle** propose que dans un esprit de rotation la présidence soit confiée à la Région Afrique. Il suggère les noms de M. Zerhouni pour la présidence, M. Gagnon pour une vice présidence et M. Frieseisen pour le poste de Secrétaire trésorier. Il propose également le vote d'une motion conférant au Président sortant le titre de Président honoraire.

Aucune autre intervention ne s'étant manifestée, **M. Daubie** prend acte de la nouvelle composition du Bureau. Il souhaite bonne chance au nouveau Président.

M. Zerhouni remercie les participants pour la confiance qu'ils lui accordent et assure prendre ses responsabilités avec enthousiasme avec la nouvelle équipe du Bureau. Il affirme sa détermination à préserver l'esprit de convivialité, les relations de solidarité et de coopération qui unissent les membres de l'association, la recherche de l'efficacité et le pragmatisme, les bonnes relations avec l'APF, l'OIF et les politiques.

Il adresse ses félicitations au Président sortant pour l'excellent travail réalisé, et il souhaite qu'il s'engage à demeurer un Président honoraire actif car ses conseils et son expérience seront toujours précieux.

M. Daubie indique qu'il prendra le temps de la réflexion avant d'accepter cette fonction.

Point n° 11 de l'Ordre du jour : Questions diverses

M. Daubie donne la parole à M. Gilles Pageau, fonctionnaire à l'Assemblée nationale québécoise

M. Pageau rappelle que le projet ARIEL vise à un partage des ressources documentaires sur Internet, qui peut utilement palier le manque de fonds de certaines bibliothèques. C'est un système très prometteur, dont plus de 8000 institutions sont déjà équipées.

Le projet pilote lancé dans le cadre de l'association, sous l'égide des assemblées du Québec et de la Communauté française de Belgique, s'adresse dans un premier temps aux parlements du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Niger. La première phase, d'équipement en matériel (ordinateur, imprimante et logiciel ARIEL), est achevée. Il reste à organiser la recherche des documents en interne et sur Internet et d'en préciser la classification et le paramétrage. A court terme les services de la bibliothèque de l'assemblée québécoise seront directement en ligne avec les parlements partenaires pour les aider dans leurs recherches.

Point n° 9 de l'Ordre du jour : Communication de M. Vokouma sur le plan stratégique de développement du Parlement du Burkina Faso signé avec le PNUD pour une durée décennale

M. Vokouma présente sa communication.

Point n° 11 de l'Ordre du jour (suite) : Questions diverses

M. Zerhouni réitère son invitation à la réunion organisée le 30 juin à Rabat, au cours de laquelle il serait intéressant d'inviter Mme André pour débattre de la collaboration de l'association à la réalisation du recueil.

Par ailleurs il évoque le processus de ratification dans les parlements de la Convention adoptée par l'UNESCO en novembre 2005 sur la diversité linguistique et culturelle, qui suscite des débats auxquels il invite les membres de l'association à participer activement.

Concernant les thèmes de la prochaine assemblée générale, **M. Bonsaint** suggère que le Bureau consulte les membres de l'association pour avis.

M. Daubie suggère notamment de compléter le sujet de la communication.

La réunion est levée à 16 h 55.